

Charte des sorties parapente IvryAir

Septembre 2024

En participant à une sortie parapente en autonomie organisée par le club IvryAir, que je sois ou non adhérent·e, je m'engage :

- à être majeur·e ou avoir l'autorisation d'un·e tuteurice légal ;
- à être en possession du Brevet de Pilote Initial de la FFVL, ou autre brevet équivalent ou validant un niveau supérieur ;
- à avoir une licence à jour à la FFVL, ou à défaut pour des cas particuliers d'avoir souscrit une assurance RCA me permettant de pratiquer le parapente dans le cadre réglementaire prévu par la loi ;
- à ne pas voler en état de fatigue, sous l'emprise de médicaments, d'alcool, de drogues, ... ;
- à avoir pris connaissance des conditions financières de participation à la sortie et les accepter sans réserves ;
- à avoir lu et accepté sans réserves les termes de la présente charte.

Je m'engage également :

- à prendre connaissance des conseils de sécurités prodigués lors des briefings ;
- à adopter une attitude bienveillante avec les autres pilotes, propice à une pratique du parapente reposant sur le plaisir du vol et la sécurité ;
- à prendre en compte la vie du groupe dans mes décisions et actions (par exemple veiller à ce que personne ne reste seul au décollage sans navette ou participer aux rotations des véhicules ...) ;
- à respecter les règles d'utilisation et d'accès aux sites de décollage et d'atterrissage ainsi que la réglementation aérienne ;
- à ne pas tenir de propos ou avoir de gestes discriminatoires, quelque soit le motif de discrimination.

Je reconnaiss par ailleurs avoir conscience :

- de voler sous ma propre et entière responsabilité ;
- d'être responsable du bon état et de la bonne préparation et utilisation du matériel, y compris si celui-ci est prêté par le club ;
- de prendre seul·e ma décision de voler / de ne pas voler, en tenant compte de l'adéquation entre mon niveau, mon matériel, et les conditions météorologiques et aérologiques du moment – adéquation et conditions que je suis seul·e apte à évaluer, en m'appuyant sur les conseils et briefings des autres pilotes du club ;
- de la différence entre un *accompagnateur club* et un *moniteur*, seul un moniteur ayant la prérogative de faire de l'enseignement et donc de donner des instructions.